

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL n° 2008.46**

**Objet : Mise en place de Subvention pour « contribution positive à l'image de Saint-Prim »**

**L'an deux mille huit et le neuf septembre,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick  
BARRAUD, Maire.  
Date de convocation : 2 septembre 2008**

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS,  
Franck DENOLLY, Michel RODEL, Eric CLO, Guy BATTAGLINI, Pierre  
VALVERDE, Stéphane JODAR.  
Mesdames : Daphné GAULT, Annick MOURARET, Noëlie LASCOLS,  
Sylviane MONNOT, Sylviane VANEL.  
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la mise en place d'une enveloppe de subventions pour « contribution positive à l'image de Saint-Prim ».

Cette enveloppe annuelle sera employée à des « subventions à caractère exceptionnel » destinée à encourager ceux qui se seront positivement distingués, dans un domaine ou un autre, et auront ainsi servi l'image de notre village.

Il demande au conseil de se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents**

➤ **DECIDE la mise en place d'une enveloppe annuelle de 450 Euros au titre de  
« contribution positive à l'image de Saint-Prim ».**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

**Le Maire :  
Patrick BARRAUD**